

CENTRE de GESTION de la

Nombre de membres

27

Nombre de présents

13

Pouvoirs :

7

Nombre d'absents

14

Nombre de votants

20

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril 2025 à 09h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Quorum

14

Etaient présents :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Patrick LAFAVE, Conseiller de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Benoit PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

Pouvoirs :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- John BILLARD, Maire du FAVRIL, a donné pouvoir à Jacky GAULLIER,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES, a donné pouvoir à Michel CHARPENTIER,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS, a donné pouvoir à Benoît PELLEGRIN
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAS a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,

Absents excusés :

- Benoît DELATOCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,

Absents :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Laurent ARCHENAUT, Payeur départemental

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,

Délibération n°2025 – D – 20

Conseil d'administration

Séance du 3 avril 2025

Objet : Détermination des coûts de l'examen professionnel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, session 2024

Exposé de Madame Bertrand MASSOT, Président,

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir a organisé l'examen professionnel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2024, selon le calendrier suivant :

CALENDRIER DU CONCOURS	
Arrêté d'ouverture	31 janvier 2024
Période de retrait des dossiers d'inscription	Mardi 5 mars au mercredi 10 avril 2024
Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Jeudi 18 avril 2024
Epreuve écrite d'admissibilité	Jeudi 26 septembre 2024 à L'Illiade
Réunion du jury d'admissibilité	Jeudi 14 novembre 2024
Epreuves pratiques d'admission	Du lundi 9 au mercredi 11 décembre 2024 au CDG28
Réunion du jury d'admission	Mardi 17 décembre 2024

ETAPE	NOMBRE DE CANDIDATS
Inscriptions	88
Admis à concourir	85
Présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	69
Admissibles	66
Présents aux épreuves pratiques d'admission	62
Lauréats	44

Conformément aux dispositions de l'article 47-1 du décret 85-643 du 26 juin modifié, le Conseil d'administration arrête le coût réel de cet examen professionnel. La somme sera recouvrée conformément aux dispositions de l'article R2342-4 du code général des collectivités territoriales.

Pour l'organisation de cet examen professionnel, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir a conventionné avec les cinq autres centres de la région Centre-Val-de-Loire, (les Centres de gestion du Cher, d'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret).

DESIGNATION,	COÛT
Assurance	78,50
Location de salle	3 501,85
Impressions	324,35
Fourniture de sujets	131,57
Frais de personnel	9 560,50
Frais de déplacements et de repas des membres de jury	805,87
Indemnités des membres du jury	3 454,24
Frais indirects (21.88€ x nombre d'inscrits)	2 087,36
COÛT TOTAL REEL DU CONCOURS	19 944,24
Coût par lauréat (coût total/nombre de lauréats)	453,28

Il est proposé au Conseil d'administration

- d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation de l'examen professionnel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2024 :

Coût total réel du concours : **19 944,24 €**
 Coût par lauréat : **453,28 € arrondi à 453€**

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à recouvrir les sommes en cause.

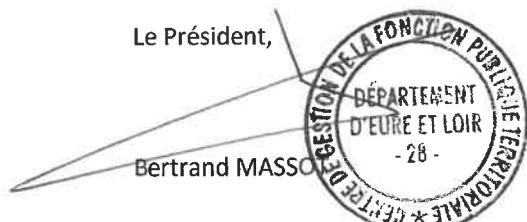
Les membres du Bureau réunis en date du 13 mars 2025 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation de l'examen professionnel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe au titre de l'année 2024 :

Coût total réel du concours : **19 944,24 €**
 Coût par lauréat : **453,28 € arrondi à 453€**

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à recouvrir les sommes en cause.



Certifié exécutoire compte tenu
 De la transmission en préfecture le :
 De la publication le :

Par délégation,
 La Directrice Générale
 Gabrielle BARRETT-JACQUET